

Charte de COS

COS est né de l'engagement citoyen de professionnels suite à l'arrivée massive de réfugié-e-s entre 2015 et 2016. Cette recrudescence a, à nouveau, posé la question de l'intégration sociale et professionnelle des migrants.

Notre association, COS s'engage pour le « code de vivre ensemble » à Genève.

Valeurs et principes

- 1) Le vivre ensemble doit se traduire par des relations de coexistence pacifique, de dialogue, de compréhension et de respect mutuels entre les migrants et la société d'accueil.
- 2) L'intégration n'est pas une assimilation, mais une double démarche qui incombe aussi bien à la société d'accueil qu'aux migrants. Le respect, le non-jugement et la non-discrimination (provenance, âge, confession, genre, origine) vis-à-vis des participant-e-s et des membres de l'équipe sont les principes phares guidant les actions de COS.
- 3) Les ambitions, les talents, le potentiel des participant-e-s sont au centre de la vision de COS.
- 4) COS s'engage dans une démarche de transculturalité. A partir des parcours migratoires et expériences de vie, nous tiendrons compte du vécu des usagers ainsi que de leur culture tout en veillant à formuler explicitement les codes et valeurs de la Suisse afin qu'un dialogue puisse en émerger.
- 5) Le respect des participant-es passe par la garantie de confidentialité.
- 6) Toutes les activités sont conçues pour permettre la valorisation des ressources propres et du groupement. L'aspect participatif est un guide.

Activités

- 1) COS propose un accompagnement holistique et s'adresse en particulier à la famille avec enfants en bas-âge.
- 2) Les activités sont organisées autour de trois pôles : parents-enfants, formation, accompagnement psycho-social.
- 3) Les trois pôles fonctionnent de manière autonome. Des réunions d'équipe et une coordination générale assurent leur articulation et le suivi individuel des participant-e-s.
- 4) Le pôle parents-enfants s'articule autour d'activités pour la famille dans son entier, de soutien parental et d'activités type crèche.
- 5) Le pôle formation propose des solutions individuelles en se basant sur un bilan de compétence initial et un entretien motivationnel. La visée de chaque formation est l'intégration professionnelle.
- 6) Le pôle social a pour rôle de garantir la vision globale de l'accompagnement.
- 7) Les activités de COS s'intègrent dans le réseau genevois. Le partenariat avec les institutions et associations actives dans le canton est primordial.

Equipe

- 1) L'équipe est composée de professionnels aux compétences sociales et/ ou transculturelles avérées qui considèrent que le migrant de par son vécu professionnel et affectif , son parcours migratoire, ne doit être perçu seulement comme partie prise, mais aussi partie prenante dans le processus d'intégration.
- 2) L'équipe est pluridisciplinaire. Elle s'engage à un dialogue interprofessionnel permettant d'enrichir les activités par la pluralité des points de vue.
- 3) L'équipe s'engage à intégrer les participant-e-s aux réflexions permettant un aménagement le plus adéquat possible des activités et de la vie du centre.

Participant-e-s

- 1) Les participant-e-s sont des personnes dont le parcours migratoire et la situation dans le pays d'origine fragilisent le processus d'intégration.
- 2) Les ressources propres de chaque participant-e-sont valorisées et renforcées.
- 3) Un contrat entre les participant-e-s et COS est co-signé permettant un engagement des deux parties où chacun-e est pensé comme acteur à part entière du processus d'intégration.